



CENTRE HOSPITALIER DE MOULINS-YZEURE

Retrouvez-nous sur :

www.ch-moulins-yzeure.fr



DIP/LIV/931 - Février 2024- Version 1

RAAC

CENTRE HOSPITALIER DE MOULINS-YZEURE

RÉCUPÉRATION
AMÉLIORÉE
APRÈS
CHIRURGIE



Vous allez bénéficier d'un programme de « Récupération Améliorée Après Chirurgie » plus communément appelé « RAAC », assuré par notre équipe gériatrique.

Il s'agit d'un ensemble de mesures mises en place avant, pendant et après votre intervention chirurgicale. Il vise à réduire le risque de complications post-opératoires et la durée d'hospitalisation pour favoriser un retour rapide à vos activités habituelles.

CONSIGNES PRÉ-OPÉRATOIRES

Après avoir vu votre chirurgien et déterminé la date de l'intervention, vous remplirez un **recueil de données personnelles** qui vous sera remis. Puis, vous rencontrerez l'équipe RAAC avec votre accompagnant ou votre personne de confiance.

RENCONTRE AVEC NOTRE ÉQUIPE

■ L'équipe va vous aider à organiser votre entrée et votre sortie d'hospitalisation.

■ L'équipe optimisera votre santé globale avant la chirurgie si nécessaire : elle détectera d'éventuelles carences ou signes de dénutrition et vous recommandera, si nécessaire, un renforcement musculaire adapté au type de chirurgie.

■ L'équipe vous prendra rendez-vous avec l'anesthésiste.



L'ÉQUIPE

L'équipe RAAC est composée d'une assistante sociale, d'un(e) infirmier(e), d'un médecin gériatre et d'une secrétaire.



BON A SAVOIR !

Un espace numérique dédié au RAAC est accessible sur le site internet du Centre Hospitalier de Moulins-Yzeure.

Vous y retrouverez des messages de prévention et quelques recommandations : sevrage tabagique, diabète, obésité, dénutrition ...

CONSIGNES POST-OPÉRATOIRES

AVANT LA SORTIE

Un **passport** vous sera remis par le chirurgien. Ce dossier contiendra :

- La lettre de sortie
- Le compte-rendu opératoire
- Les ordonnances
- La fiche de liaison paramédicale
- La fiche d'information (si pose de matériel implantable)
- La fiche de relevé transfusionnel
- Les résultats d'examen
- Les rendez-vous de consultation de suivi.

N'OUBLIEZ PAS !

Vous devrez éventuellement vous présenter au **bureau des entrées** pour effectuer les dernières formalités administratives (si elles n'ont pas été anticipées) ou, par exemple, restituer la télécommande de la télévision.

LA SORTIE

■ Le transport

Pour le retour à domicile, privilégiez, dans la mesure du possible, votre véhicule personnel avec accompagnant ou les transports en commun (remboursement des frais par la Sécurité Sociale).

Une prescription de transport vous sera fournie si justifiée.

Dans certains cas vous ne pourrez pas conduire. Pour tout handicap ou déficit durable, vous devrez obligatoirement consulter un **médecin du trafic routier** agréé de la préfecture (amputations, perte de la vision, ...).

■ Les aides

Elles seront anticipées par l'équipe RAAC et pourront être déployées à votre domicile : infirmier(e)s, kinésithérapeutes, SSIAD (Service de soins infirmiers à domicile), portage de repas (CIAS), télé-alarme, associations, ...